

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-503977

MD-36835

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11233 Société :

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : MORCHID SAMIR

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° W19-503977

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Docteur Khalid MEZOUAR

Spécialiste en Gynécologie - obstétrique
 Accouchement - Chirurgie Gynécologique
 Maladies du sein - Stérilité du couple
 - Echographie - Colposcopie
 Ancien Attaché au service de Gynécologie
 Obstétrique du C.H.U Ibn Rochd - CASABLANCA

الدكتور خالد مزوار

اختصاصي في أمراض النساء والتوليد
 الولادة - أمراض العقم - الجراحة النسوية
 أمراض الثدي - الفحص بالصدى - الفحص بالمنظار
 طبيب ملحق سابق بقسم أمراض النساء والتوليد
 بالمستشفى الجامعي ابن رشد - الدار البيضاء

Casablanca, le 15 JULI 2020 في الدار البيضاء،

Dr Laamou Fabrice
 57 =

Dignone 500 3 jours
 2940

Nicodol.
 21j

79,00
 Biogel Fa Ac folge

16440

A.S.

A.S.

A.S.

57,00

BIOFAR FER BTE 20	
PPC : 79.00 DH	
Ut Av :	Lot :
08/2021	8227/10
IPHADERM	
3 760049 895230	

Docteur Khalid MEZOUAR
 Spécialiste Gynécologie Obstétrique
 110, Bd Daouda 1er Etage CHAHDIA
 OULFA CASABLANCA
 Tél: 05 22 89 75 57 GSM: 06 74 59 67 75

208 096

23.07.20



CENTRE DE PATHOLOGIE MERS SULTAN

Dr BOUTAYEB Loubna

Médecin spécialiste en Anatomie Pathologique
Diplômée de l'hôpital universitaire Joan XXIII Tarragone Espagne

DEMANDE D'EXAMEN HISTO – CYTOPATHOLOGIQUE

Nom et Prénom : Laamoun Fatima

Age : 46 ans

Médecin prescripteur : Dr Mezgar

Date du prélèvement : 21/07/20

Antécédents :

Siège du prélèvement :

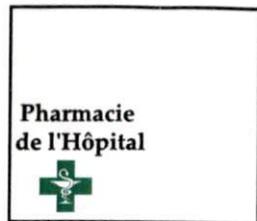
Renseignements cliniques/ paracliniques :

uterus avec adénomyose
Frottis de dépistage

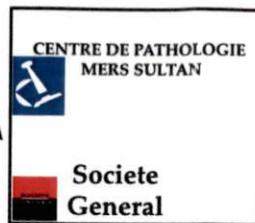
Signature et cachet :

CENTRE DE PATHOLOGIE MERS SULTAN
Dr L. BOUTAYEB Loubna
Médecin Spécialiste en Anatomie
et Cytopathologie
89, Rue Al Banafsaj Mers Sultan
Casablanca Tél: 05.22.29.75.05

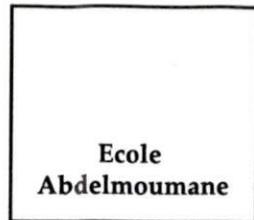
Rue Agadir



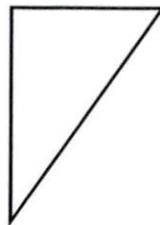
Rue Banafsaj



Rue Nisrine



Bd Mers Sultan



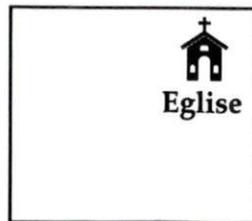
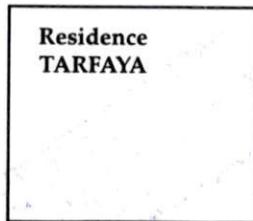
Bd Zerktouni

Rond point d'Europe

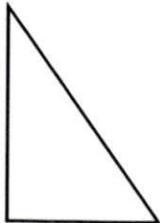


Bd La Resistance

Rue Sebta



2 Mars





CENTRE DE PATHOLOGIE MERS SULTAN

Dr BOUTAYEB Loubna

Médecin spécialiste en Anatomie Pathologique

Diplômée de l'hôpital universitaire Joan XXIII Tarragone Espagne

CASABLANCA. LE 27-07-2020

RECU LE 23-07-2020

AGE : 46 ANS

ORGANE : COL UTERIN

M^{ME}: LAAMOUM FATIMA

MEDECIN PRESCRIPTEUR : Dr MEZOUAR KHALID

REF: 20C096

Nature du prélèvement : FCV monocouche.

Renseignements cliniques : Utérus avec adénomyose. Frottis de dépistage.

Le prélèvement examiné après centrifugation et étalement, montre une population faite principalement de cellules malpighiennes superficielles, intermédiaires et parabasales sans anomalie morphologique. A ces éléments se mêlent quelques cellules endocervicales normales, isolées ou agroupées en amas réguliers. Le fond est propre. Il n'est pas vu d'agent pathogène.

Conclusion :

- Frottis représentatif.
- Bonne trophicité cervicale.
- Absence d'agent pathogène.
- Absence de cellule évocatrice d'une lésion intra-épithéliale.

CENTRE DE PATHOLOGIE MERS SULTAN
Dr. BOUTAYEB Loubna
Médecin Spécialiste en Anatomie
et Cytologie Pathologiques
89, Rue Al Banafsaj Mers Sultan
Casablanca - Tél : 05 22 29 75 05



CENTRE DE PATHOLOGIE MERS SULTAN

Dr BOUTAYEB Loubna

Médecin spécialiste en Anatomie Pathologique

Diplômée de l'hôpital universitaire Joan XXIII Tarragone Espagne

CASABLANCA. LE 23-07-2020

Nom et prénom : LAAMOUM FATIMA

FACTURE N°20/536

Nature du prélèvement

montant TTC

Frottis cervico-vaginal

200DH

Arrêtée la facture à la somme de deux cent dirhams

Signé : Dr Loubna Boutayeb

CENTRE DE PATHOLOGIE MERS SULTAN
Dr. BOUTAYEB Loubna
Médecin Spécialiste en Anatomie
et Cytologie Pathologiques
89, Rue Al Banafsaj Mers Sultan
Casablanca - Tél : 05 22 29 75 05

INPE 091207944

ICE 000115371000041

PATENTE N° 34293466

IF 15247249